



Mémoire présenté au Bureau d'audience publique sur l'environnement

dans le cadre des audiences publiques sur
le projet de parc éolien Saint-Valentin

Montréal

31 mars 2011

© 2011
AQPER
211, Place d'Youville, suite 04
Montréal, QC, H2Y 2B3

SOMMAIRE EXÉCUTIF

1 Répondant au second appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, le parc éolien
2 de St-Valentin prévoit l'installation, dans les municipalités de St-Valentin et de St-
3 Paul-de-l'île-aux-Noix, de 25 éoliennes totalisant une puissance de 51,8 MW.
4 Devant produire annuellement 144 000 MWh, ce projet répond à une demande
5 gouvernementale visant à diversifier les filières d'approvisionnement
6 renouvelables.

7 Figurant parmi les technologies productrices émettant le moins de GES, la filière
8 éolienne permet au Québec de diversifier, à des prix compétitifs, ses sources
9 d'approvisionnement électriques renouvelables. Ce faisant, le parc éolien de St-
10 Valentin est en tout point conforme à la *stratégie gouvernementale de*
11 *développement durable*, à la *stratégie énergétique* et au *plan d'action sur les*
12 *changements climatiques*. Il contribue également à rendre possible la substitution
13 des combustibles fossiles par une énergie verte, notamment dans le secteur des
14 transports.

15 Par sa réalisation, le parc éolien de St-Valentin contribue à l'établissement et au
16 développement au Québec d'une industrie de fabrication d'équipements éoliens
17 et de services capables de desservir une demande en émergence dans le Nord-
18 Est du continent tout en procurant ici des retombées économiques importantes.

19 Le parc éolien de St-Valentin a fait l'objet de nombreuses séances d'information
20 et de consultation. Celles-ci ont permis l'identification de mesures favorisant une
21 meilleure intégration du projet sur le territoire Implanté au cœur de la vallée du
22 St-Laurent, dans un bassin de 3,5 millions de personnes, le parc éolien de St-
23 Valentin aura des retombées économiques significatives pour des entreprises de
24 construction, pour les municipalités et pour les propriétaires fonciers concernés.

25 Pour ces raisons, l'Association québécoise de la production d'énergie
26 renouvelable (AQPER) appuie la réalisation du parc éolien de St-Valentin.

27

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (AQPER).....	5
1- MISE EN CONTEXTE	6
2-UN PROJET RÉPONDANT À UNE DEMANDE GOUVERNEMENTALE	8
2.1 Le premier appel d'offres	8
2.2 Le second appel d'offres	9
3- UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	11
3.1 Une énergie propre.....	11
3.2 Une énergie permettant la substitution	13
4- UN DIALOGUE SOUTENU AVEC LA POPULATION LOCALE	14
4.1 Le contexte	14
4.2 La démarche	15
4.3 Le constat	17
5- UN MOTEUR RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	19
6- CONCLUSION.....	21

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (AQPER)

1 À l'origine en 1991, l'Association regroupait les producteurs privés
2 d'hydroélectricité (APPHQ). Depuis 1998, son champ d'action s'est élargi et
3 l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)
4 regroupe maintenant des entreprises qui œuvrent dans les divers secteurs de
5 l'énergie renouvelable, dont l'énergie éolienne.

6

7 L'AQPER est un interlocuteur privilégié qui assure un lien entre l'industrie et les
8 représentants des gouvernements et des organismes publics impliqués dans le
9 secteur énergétique. Elle participe aux grands débats et aux prises de décisions
10 sur l'évolution et le rayonnement de l'industrie de l'énergie renouvelable au
11 Québec.

1- MISE EN CONTEXTE

1 Le développement de l'énergie renouvelable, et plus particulièrement
2 celui l'énergie éolienne, est mis de l'avant par plusieurs gouvernements à
3 travers le monde afin de pourvoir aux besoins énergétiques des
4 populations, dans un contexte de lutte aux changements climatiques.
5 Depuis 2000, l'énergie éolienne a bénéficié d'une forte croissance. Au
6 Canada, la puissance installée atteint maintenant 3 549 mégawatts (MW).
7 Le gouvernement du Québec a aussi intégré dans sa stratégie
8 énergétique l'implantation de 4 000 MW d'énergie éolienne, au terme de
9 2015.

10 De plus, d'autres types d'énergie renouvelable sont en exploitation au
11 Québec, dont la production de petite hydraulique, de biomasse et de
12 biogaz. Des projets issus des municipalités et des communautés
13 autochtones sont également à venir dans les différentes filières.

14 L'AQPER s'intéresse au projet du parc éolien de St-Valentin parce que ce
15 dernier permet le déploiement de la filière éolienne sur le territoire
16 québécois et que, ce faisant, il accroît la proportion d'énergie
17 renouvelable dans l'offre énergétique globale offerte aux Québécois. Sa
18 réalisation consolide également l'assise de cette filière industrielle.

19 Situé à proximité du Grand Montréal, dans un bassin de 3,5 millions de
20 personnes, ce projet offrira une vitrine à l'industrie éolienne tout en permettant
21 aux citoyens qui se questionnent sur les caractéristiques de cette technologie en
22 déploiement au Québec de se faire une idée par eux-mêmes de la réalité d'un
23 parc éolien. Certes, d'aucuns souhaiteraient la construction des parcs éoliens loin
24 de toute terre habitée ou encore, tout simplement, l'abandon de cette filière parce
25 que le Québec vit actuellement un surplus conjoncturel d'électricité. Pareil
26 raisonnement omet de prendre en considération le fait que là où il n'y a
27 personne, il n'y a pas non plus d'infrastructure de transport d'électricité ou de
28 route, donc de logistique permettant le déplacement des personnes et des biens
29 nécessaire à tout projet. Ainsi, pour construire et intégrer des éoliennes à coût
30 raisonnable, trois variables sont nécessaires avant même la prise en
31 considération des dimensions sociales, environnementales et économiques des
32 projets :

- 33 i) Un vent soutenu tout au long de l'année;
- 34 ii) Des lignes de transport d'électricité disposant d'une capacité de
35 transit;
- 36 iii) Des routes permettant l'acheminement à proximité des équipements et
37 du personnel requis.

1 La faisabilité d'un projet ne peut être considérée qu'une fois ces trois éléments
2 réunis. Afin de réussir, le projet conçu devra rencontrer aussi les trois
3 dimensions du développement durable. La gestion du changement, la
4 compréhension de celui-ci et l'adhésion d'une majorité au projet deviendra un
5 processus tout aussi important que son impact sur les écosystèmes et le contrôle
6 de ses coûts.

7 Au terme de la première phase des audiences du projet de St-Valentin, force est
8 de constater qu'après plusieurs journées d'échanges avec une série d'experts
9 provenant autant des différents ministères concernés que du promoteur,
10 Transalta, pas moins de 264 questions et affirmations ont été soumises par 30
11 personnes au BAPE. Cette situation démontre la complexité inhérente à la
12 gestion du changement dans tout projet d'infrastructures.

13 C'est pourquoi, au cours des prochaines pages, nous nous concentrerons sur
14 des éléments fondamentaux du projet, à savoir :

- 15 • le cadre réglementaire mis en place par les gouvernements successifs
16 pour le développement de la filière éolienne;
- 17 • la capacité de cette filière à contribuer au développement durable du
18 Québec;
- 19 • les retombées de ce projet dans sa région d'accueil;
- 20 • la réceptivité du milieu d'implantation.

21

2-UN PROJET RÉPONDANT À UNE DEMANDE GOUVERNEMENTALE

1 Le développement de la filière éolienne au Québec émane d'une volonté
2 gouvernementale. Deux appels d'offres ont été réalisés suite à l'émission de 4
3 décrets édictés par le gouvernement¹. Ces décrets (352-2003; 353-2003;927-
4 2005 et 927-2005) prévoient la production de deux blocs d'énergie éolienne. Le
5 premier décret, émis en 2003, vise à rejoindre une puissance installée totale de
6 1 000 MW; le deuxième, émis en 2005, l'augmente à 2 000 MW. Les délais de
7 livraison des deux appels d'offres s'étalent de 2006 à 2015. De plus, ces décrets
8 fixent les orientations gouvernementales concernant les préoccupations
9 économiques, sociales et environnementales à prendre en ligne de compte dans
10 la sélection des projets.

11 2.1 LE PREMIER APPEL D'OFFRES

12 Le premier appel d'offres (A/O 2003-02) fut lancé par Hydro-Québec Distribution
13 le 12 mai 2003 pour des contrats d'approvisionnement de long terme de
14 1 000 MW. Au total, trente-deux (32) soumissions totalisant plus de 4 292 MW de
15 puissance ont été reçues de neuf (9) soumissionnaires. Après analyse, Hydro-
16 Québec a retenu huit (8) offres provenant de deux soumissionnaires.

Tableau 1

Projets retenus dans le 1^{er} appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution

• Baie des Sables	1/12/2006	109,5 MW
• Anse-à-Valleau 1	1/12/2006	100,5 MW
• St-Ulric/St-Léandre	1/12/2007	150,0 MW
• Carleton	1/12/2008	109,5 Mw
• Les Méchins	1/12/2009	150,0 MW
• Mont-Louis	1/12/2010	100,5 MW
• Montagne Sèche	1/12/2011	58,5 MW
• <u>Gros Morne</u>	<u>1/12/2011-12</u>	<u>211,5 MW</u>
Total		990,0 MW

¹ Un troisième appel d'offres destiné aux projets communautaires et autochtones, d'une puissance de 500MW, est actuellement en cours.

1 Le coût unitaire moyen de la production d'énergie éolienne en provenance des
2 huit contrats signés est de 8,3 ¢/kWh (annuité croissante de 2007) soit 6,5 ¢/kWh
3 pour l'électricité et 1,3 ¢/kWh pour les coûts associés au transport et aux pertes
4 électriques et 0,5 ¢/kWh pour le service d'équilibrage offert par Hydro-Québec
5 Production. La firme Merrimack Energy Group Inc. a analysé pour la Régie de
6 l'énergie du Québec, ces niveaux de prix dans un rapport intitulé *The*
7 *Competitive Cost of Wind Power, April 2005*. Au terme de son analyse, elle
8 soumet les conclusions suivantes :

9 *The average cost of bids selected by Hydro-Québec-Distribution are at the*
10 *lower end of the range of costs identified in reports, studies and articles*
11 *regarding the generally accepted cost of wind power.*²

12 **Par l'attribution de ces contrats Hydro-Québec s'assure une source**
13 **d'énergie à long terme à des coûts compétitifs. De plus, elle favorise**
14 **l'établissement au Québec d'une industrie de fabrication d'équipements et**
15 **de services éoliens capables de desservir une demande en émergence**
16 **dans le nord-est du continent tout en procurant au Québec des retombées**
17 **économiques importantes.**

18 2.2 LE SECOND APPEL D'OFFRES

19 Le 31 octobre 2005, Hydro-Québec Distribution a procédé au lancement du
20 second appel d'offres pour une puissance installée totale de 2 000 MW. Au total,
21 soixante-sept (67) soumissions sont déposées, totalisant 7 798,7 MW. Après
22 analyse, et aux fins de préparation des contrats, Hydro-Québec-Distribution
23 retient quinze (15) projets éoliens provenant de huit (8) soumissionnaires.

24 Le coût unitaire moyen des soumissions retenues par Hydro-Québec Distribution
25 s'établit à 10,5 ¢/kWh soit 8,7 ¢/kWh pour l'électricité et 1,3 ¢/kWh pour les coûts
26 associés au transport et aux pertes électriques et 0,5 ¢/kWh pour le service
27 d'équilibrage. La firme Merrimack Energy Group, Inc. a procédé à l'analyse des
28 prix des contrats d'approvisionnement avec les prix des principaux produits
29 disponibles dans les marchés du nord-est de l'Amérique et les coûts de transport
30 applicables. Dans son rapport intitulé *The Competitive Cost of Wind Power, July*
31 *2008*, elle soumettait les conclusions suivantes à la Régie de l'énergie :

² http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3569-05/Requete/HQD-02_Doc06-Merrimack_3569_29avr05%20.pdf, p.16

1 *The average cost of the portfolio of selected bids (including transmission*
 2 *costs) is generally competitive with the analysis of wind power costs*
 3 *derived on the basis of disaggregated costs including the implications of*
 4 *recent increases in capital costs for wind projects as well as an analysis*
 5 *based on a sample of wind projects.*³

6 Les 23 projets de parcs éoliens retenus suite aux deux appels d'offres viendront
 7 ajouter 8,7 TWh par année et 3 000 MW au bilan énergétique du Québec et ce à
 8 un coût de revient très compétitif de 6,5 ¢/kWh (annuité croissante de 2007) pour
 9 les 2,3 TWh/an issus du premier bloc et de 8,7 ¢/kWh⁴ (annuité croissante de
 10 2007) pour les 6,4 TWh/an issus du second bloc.

11 Cette nouvelle production sera graduellement mise en service de 2006 à 2015,
 12 facilitant ainsi sa gestion.

Tableau 2

Projets retenus dans le 2e appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution

• Le Plateau	1/12/2011	138,6 MW
• De l'Érable	1/12/2011	100,0 MW
• Des Moulins	1/12/2011	156,0 MW
• Ste-Luce	1/12/2012	68,0 MW
• St-Rémi	1/12/2012	100,0 MW
• New-Richmond	1/12/2012	66,0 MW
• St-Valentin	1/12/2012	50,0 MW
• Seigneurie de Beauré 2	1/12/2013	132,6 MW
• Seigneurie de Beauré 3	1/12/2013	139,3 MW
• Vents du Kempt	1/12/2014	100,0 MW
• Aguanish	1/12/2011	80,0 MW
• Massif du Sud 1	1/12/2012	150,0 MW
• Lac Alfred	1/12/2012-13	300,0 MW
• Rivière du Moulin 1	1/12/2014-15	350,0 MW
• Clermont	1/12/2015	74,0 MW
Total		2 004,5 MW

³ Régie de l'énergie, HQD 2 Document 1 annexe 4 R-3676-2008

⁴ Ces prix n'incluent pas le coût d'équilibrage nécessaire pour raffermir les 3 000 MW de production éolienne. Présentement ce coût est fixé à 0,5 ¢/kWh selon une entente convenue entre HQ Production et HQ Distribution.

1 **La disponibilité d'énergie constitue pour le Québec un atout de premier**
2 **plan pour assurer sa croissance économique et le bien-être de sa**
3 **population. La production d'énergie éolienne s'avèrera ainsi une source**
4 **d'énergie importante et nécessaire pour satisfaire une demande**
5 **énergétique sans cesse croissante au Québec, dont notamment celle**
6 **annoncée par bon nombre de sociétés minières pour des projets situés**
7 **dans le Nord du Québec**⁵.

8 Les contrats de production d'énergie éolienne octroyés sont assortis de plusieurs
9 clauses visant à minimiser les risques financiers et reliés à l'approvisionnement
10 énergétique. Ces dernières garantissent également, grâce aux dispositions sur le
11 contenu régional et québécois, des retombées économiques appréciables pour
12 les régions et pour le Québec dans son ensemble. Qui plus est, le
13 développement de ce nouveau secteur d'activité économique permet d'établir
14 une expertise et une base industrielle pour la fabrication de certains éléments
15 des groupes éoliens. En continuité avec le premier bloc d'énergie éolienne,
16 l'activité économique issue du second bloc de production permet de consolider
17 cette base industrielle, l'expertise qui s'est établie dans certaines régions du
18 Québec et le développement d'exportations de biens et services vers la région
19 du nord-est de l'Amérique. Finalement, Hydro-Québec Distribution a tenu compte
20 de ce bloc d'énergie dans le déploiement de son Plan d'approvisionnement du
21 Québec 2011-2020⁶.

22 3- UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

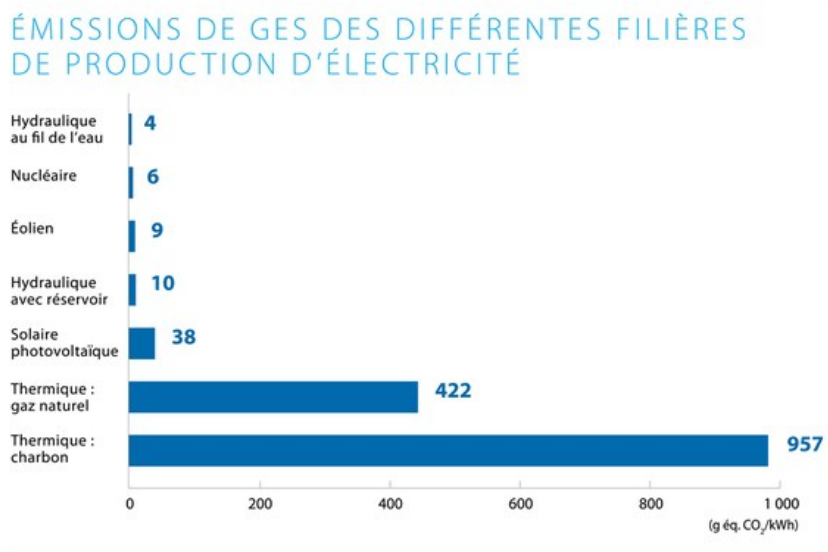
3.1 UNE ÉNERGIE PROPRE

23 Le parc éolien de St-Valentin est un actif de production d'électricité structurant
24 pour le Québec, non seulement en matière économique, mais également en ce
25 qui concerne l'environnement. Tel que le démontre le tableau 1, il produira une
26 énergie propre qui se classe parmi les meilleures technologies disponibles sur le
27 plan de la faiblesse de production de GES.

⁵ Les projets des compagnies Osysco (or) à Malartic, de New Millenium et Tata Steel (fer) à Schefferville, de Renard (diamant) dans les monts Otish ne sont que quelques uns des projets miniers en développement, projets qui auront besoin de quantités importantes d'énergie et de puissance.

⁶ HYDRO-QUÉBEC, Plan d'approvisionnement 2011-2020- réseau intégré, HQD1, doc1, R-3748-2010. Document DB5 au présent dossier.

Figure 1



Source : Hydro-Québec, <http://www.hydrosourcedavenir.com/energie/2/parmi-les-options-energetiques-les-plus-propres>

1 Ce faisant, **le parc éolien de St-Valentin est en tout point conforme à de**
 2 **multiples stratégies et orientations du gouvernement du Québec.**

3 ✓ **Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 :**
 4 L'orientation 3, produire et consommer de façon responsable, se fixe
 5 notamment comme objectif d'augmenter la part des énergies
 6 renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le
 7 bilan énergétique du Québec⁷.

8 ✓ **Stratégie énergétique 2006-2015 :** Intégrer 4000 MW d'énergie éolienne
 9 d'ici 2015⁸.

10 ✓ **Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 :** La
 11 production d'énergie faiblement émettrice de GES et l'efficacité
 12 énergétique figurent parmi les premières actions identifiées par le
 13 gouvernement pour atteindre les objectifs de réduction fixés. Le
 14 développement de l'énergie éolienne fait partie des moyens retenus à
 15 cette fin⁹.

⁷ http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf, p. 34.

⁸ <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/strategie/index.jsp>

⁹ http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/2006-2012_fr.pdf, p.18.

3.2 UNE ÉNERGIE PERMETTANT LA SUBSTITUTION

1 L'énergie produite par le parc éolien de St-Valentin s'ajoutera à
 2 l'approvisionnement déjà contracté par Hydro-Québec Distribution et permettra
 3 de répondre à la demande québécoise. Cette énergie contribue à la lutte au
 4 réchauffement climatique et procure à l'économie québécoise la plus faible
 5 intensité carbonique des provinces et territoires canadiens, comme en témoigne
 6 le tableau 3.

7 Ayant bien planifié la croissance de sa demande, le Québec jouit actuellement
 8 d'un surplus énergétique conjoncturel. Cette situation rend possible :

- 9 • la substitution des combustibles fossiles utilisés dans le transport des
 10 biens et des personnes, responsables de 40 % des GES émis au Québec,
 11 par l'utilisation de l'électricité comme énergie servant à propulser des
 12 véhicules électriques ou hybrides branchables (*plug in hybrids*);
- 13 • le déplacement vers le Québec de centres de données informatiques
 14 situés aux États-Unis, ce qui permettrait de réduire considérablement la
 15 quantité de GES émise au niveau continental¹⁰;
- 16 • l'implantation de nouveaux clients industriels recherchant une électricité
 17 produite, en quantité et en qualité¹¹, de façon renouvelable.

Tableau 3

Production de GES par millions de dollars de PIB au Canada

Exprimé en tonne équivalent de CO₂/ M\$ de PIB

	2005	2006	2007	2008
T-N&L	459	365	365	319
IPE	544	489	456	423
N-E	699	636	628	614
N-B	849	724	705	656
Qc	314	297	293	271
On	373	342	342	326
Man	504	468	444	429
Sk	1642	1564	1455	1147
Ab	1049	980	963	838
C-B	366	335	336	329

Sources : Statistique Canada et Environnement Canada

¹⁰ Selon Google, chaque recherche effectuée par un moteur de recherche internet émet 0,2 g de CO₂. Pour plus de détail voir *Pollution par internet*, reportage réalisé par Steve Proulx dans le cadre de l'émission *La vie en vert*, <http://vievenvert.telequebec.tv/occurrence.aspx?id=650>

¹¹ Soit en termes de MWh pour ce qui est de la quantité ainsi qu'en termes de qualité d'onde et d'heures de continuité de service pour ce qui est de la qualité.

1 **Somme toute, le parc éolien de St-Valentin répond aux aspirations des**
2 **Québécois en contribuant à rencontrer les objectifs de réduction des GES**
3 **fixés par le protocole de Kyoto et par les cibles gouvernementales fixées**
4 **en novembre 2009, soit une réduction de 6 % des émissions de GES sous**
5 **le niveau de 1990 d'ici à 2012 et de 20 % d'ici à 2020¹².**

4- UN DIALOGUE SOUTENU AVEC LA POPULATION LOCALE

4.1 LE CONTEXTE

6 Transalta, le promoteur, est le plus important producteur privé d'électricité au
7 Canada. Fondée en 1909, cette entreprise s'est continuellement adaptée à la
8 demande des marchés et de ses consommateurs¹³. Présente dans la plupart des
9 provinces et territoires, elle produit près du quart de son énergie à l'aide de
10 sources renouvelables et poursuit quotidiennement ses efforts pour accroître ce
11 ratio. C'est dans cet esprit qu'elle a procédé, en 2009, à l'acquisition de
12 Canadian Hydro Developers¹⁴. Ce faisant, elle devenait propriétaire du parc
13 éolien Le Nordais et des projets de New-Richmond et de St-Valentin¹⁵. Transalta
14 est une société dotée de règles de gouvernance strictes, dont notamment en
15 matière de développement et d'opération de projets et de relation avec le milieu
16 d'accueil. Ces règles s'appliquent à l'ensemble du parc de production, soit
17 environ 11 000 MW répartis sur deux continents.

18 Le dialogue constant avec la communauté d'accueil est donc un des fondements
19 des pratiques d'affaires de Transalta. L'acceptabilité sociale des projets, tout
20 comme leur respect des règles environnementales et leur seuil de rentabilité, font
21 partie des indicateurs qui sont suivis de près lors des revues trimestrielles de
22 projets par les différents comités de l'entreprise. Pour aller de l'avant et pour
23 conserver leur approbation de crédits octroyés par la haute direction, les projets

¹² MDDEP, Plan stratégique 2009-2014, p.11. En 1990, le Québec émettait 83,67Mt équivalent CO₂.

¹³ Initialement ceux de la ville de Calgary, grâce à la mise en service de la centrale hydroélectrique de Horseshoe Falls en 1911.

¹⁴ Qui, préalablement, s'était associée avec la compagnie TCI dans le projet de St-Valentin. TCI est le développeur qui a initié le projet et qui a remporté l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec.

¹⁵ Soit respectivement 99MW, 67,8 MW et 51,8 MW.

1 doivent maintenir leur équilibre entre ces trois axes d'évaluation à chacun de
2 leurs stades d'avancement.

3 En faisant l'acquisition du projet développé par TCI, Transalta est devenue
4 propriétaire d'un projet qui a répondu à un processus d'appel d'offres au plus bas
5 soumissionnaire qualifié. Le parc éolien de St-Valentin a répondu à un
6 volumineux cahier des charges et s'est vu évalué selon une grille d'évaluation
7 adoptée par la Régie de l'énergie du Québec¹⁶. Cette méthode a alloué un
8 maximum de 45 points pour la dimension monétaire et un maximum de 55 points
9 pour la dimension non monétaire. Neuf (9) de ces 55 points portaient sur des
10 éléments ayant trait au développement durable et à l'acceptation de la population
11 recevant le projet. Pour ce qui est des projets situés en terres privées :

12 *Le cadre de référence s'inspire de l'entente sur le passage des lignes*
13 *de transport en milieux agricole et forestier entre l'UPA et Hydro-*
14 *Québec et propose aux intervenants agricoles et aux promoteurs de*
15 *projets éoliens des principes d'intervention, des méthodes et des*
16 *mesures concernant :*

- 17 ○ *la localisation des ouvrages éoliens;*
- 18 ○ *l'atténuation des impacts liés aux travaux de construction*
19 *et de démantèlement;*
- 20 ○ *l'atténuation des impacts liés à l'exploitation et à*
21 *l'entretien;*
- 22 ○ *la compensation des propriétaires.*¹⁷

23 Travaillant seuls ou en concurrence avec d'autres sur un même site, les
24 promoteurs du second appel d'offres ont préparé leurs propositions à Hydro-
25 Québec Distribution dans le délai qui leur était imparti et en fonction de la grille
26 d'évaluation qui les départagerait.

27 4.2 LA DÉMARCHE

28 Afin d'être conforme aux exigences du processus d'approvisionnement du 2^e
29 appel d'offres lancé par Hydro-Québec le 31 octobre 2005, le projet de St-
30 Valentin a fait l'objet de consultations avec le milieu d'accueil dès 2006. Après
31 plusieurs rencontres, tant individuelles que collectives¹⁸, **des ententes de gré à**
32 **gré ont été convenues entre le promoteur et les propriétaires** des terres sur
33 lesquelles seront érigées les éoliennes et les infrastructures permettant le

¹⁶ Décision D-2005-201, <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2005-201.pdf>.

¹⁷ Idem, p.5.

¹⁸ Démarche présentée par le promoteur dans la pièce DA-2.

1 transport et le raccordement de l'électricité produite par le parc à leur point de
2 raccordement avec le réseau d'Hydro-Québec.

3 De nombreuses rencontres ont eu lieu entre le promoteur et les représentants
4 des municipalités réceptrices du projet. **Une entente a été conclue avec la**
5 **municipalité de St-Valentin, sur laquelle sera érigé l'essentiel du parc**
6 **éolien, et les négociations ont poursuivi leur cours avec St-Paul-de-l'île-**
7 **aux-Noix.** Étant en mesure de rencontrer les critères de l'appel d'offres, dont
8 notamment ceux relatifs à l'acceptation sociale, le promoteur a déposé son projet
9 à HQD¹⁹. Les rencontres avec la communauté d'accueil se sont poursuivies
10 pendant le processus d'évaluation des propositions afin de bonifier le projet et
11 d'en réduire les impacts. Le 5 mai 2008, Hydro-Québec a annoncé les gagnants,
12 dont le projet de St-Valentin, lors d'une conférence de presse largement couverte
13 par les médias.

14 Suite à l'obtention d'un contrat avec HQD, au terme du processus d'appel
15 d'offres, le promoteur peut alors rencontrer la population de la région
16 d'implantation du projet afin de la consulter à nouveau sur le projet qu'il entend
17 réaliser. Cette étape est fondamentale en vue de l'adhésion de la population qui
18 recevra le projet. **Le promoteur se doit donc non seulement d'entendre les**
19 **propositions de bonifications ou les demandes de modifications qui lui**
20 **sont faites, il doit les écouter.** L'AQPER privilégie pour ses membres une
21 philosophie où **c'est le promoteur qui doit s'adapter au milieu qui le reçoit.** Il
22 est important de développer et de conserver un dialogue avec ses hôtes et de
23 leur expliquer les différentes variables en jeu et leur impact respectif sur la
24 réussite du projet. Le but d'une telle démarche est de convenir avec le milieu
25 d'accueil d'un plan d'aménagement consensuel. Sans ce dialogue, il ne peut y
26 avoir de point d'équilibre entre l'adhésion citoyenne et la faisabilité
27 technicoéconomique²⁰.

28 C'est pourquoi Transalta procède à maintes reprises à une révision de la
29 configuration du projet qui tient compte des commentaires et suggestions émises
30 par la population et qui se conforme aux règlements de contrôle intérimaires
31 (RCI) émis par les autorités municipales.

¹⁹ Le 19 octobre 2007.

²⁰ Cet équilibre doit rencontrer l'ensemble des obligations avec le milieu hôte, avec les partenaires et créanciers, et ce, à l'intérieur des revenus prévus au contrat signé préalablement avec Hydro-Québec Distribution.

4.3 LE CONSTAT

1 D'entrée de jeu, l'AQPER constate que le projet éolien de St-Valentin ne fait pas
2 l'unanimité auprès de son milieu d'accueil. Cette situation n'est pas un cas
3 unique car force est de constater que les projets de développement ou de
4 réfection d'infrastructures font, au Québec, l'objet de débats nourris. Nous
5 sommes d'avis que cette situation est le propre d'une démocratie participative.
6 Le Québec a, il y a maintenant trois décennies, instauré le Bureau d'audiences
7 publiques sur l'environnement. Ce faisant, il a mis en place un forum permettant
8 aux citoyens d'obtenir réponse à leurs questions et donnant aux différents points
9 de vue la chance de s'exprimer²¹.

10 Le développement durable a parmi ses composantes la notion d'acceptabilité
11 sociale. Cette dernière s'avère une zone d'acceptation qui se situe entre
12 l'unanimité et la majorité simple. Elle résulte d'un processus qui évolue au fil du
13 temps. L'acceptabilité sociale sera tantôt forte et tantôt mince. Elle sera
14 constatée par des instances comme le BAPE et sera rapportée au gouvernement
15 qui, réuni en conseil, prendra au cas par cas la décision d'accorder les
16 autorisations et permis requis.

17 L'AQPER constate également que le promoteur du projet de St-Valentin a **tenu**
18 **de multiples rencontres individuelles et collectives, des journées portes**
19 **ouvertes** afin de rencontrer les résidants des municipalités concernées. Ces
20 activités lui ont permis :

- 21 1- d'expliquer le projet qu'il propose aux résidants;
- 22 2- d'entendre et d'écouter les opinions émises;
- 23 3- de déterminer les meilleures mesures d'atténuation possibles afin de
24 permettre une relation de bon voisinage avec les différents propriétaires
25 visés, ainsi que la poursuite d'une agriculture dynamique et innovatrice
26 dans la région.

27 Sur la base de l'information obtenue, le promoteur a revu la disposition et le type
28 d'éoliennes retenu afin de répondre à un souhait émis par la population. À ce
29 propos, la mesure de compensation des pertes de territoire agricole se veut une
30 approche novatrice qu'il faut saluer.

²¹ Certains projets éoliens n'ont cependant pas requis la tenue d'audiences publiques puisque personne n'a signifié d'intérêt à cette fin auprès du ministre de l'Environnement. La Seigneurie de Beaupré et Les Plateaux en sont des exemples.

1 La poursuite du dialogue avec la population et la mise sur pied du Comité de
2 suivi permettra également de suivre l'enracinement du parc éolien dans son
3 milieu d'accueil et de gérer, de façon proactive et en toute transparence, les
4 problèmes et nuisances qui pourraient survenir lors de la construction ou de
5 l'opération du parc.

6 Bien que chaque projet soit différent, par sa configuration et par le profil socio-
7 économique ou environnemental du milieu dans lequel il s'insère, il n'en demeure
8 pas moins qu'une fois celui-ci en opération, on constate une hausse de
9 l'appréciation de la filière éolienne par la population hôte. Cette réalité a été
10 étudiée notamment par la firme Multi-Réseau en 2007²². À l'aide d'un sondage
11 multivarié auprès de deux populations²³, les chercheurs ont établi que l'opinion
12 de la population vivant à proximité du parc est passée de 83 % favorable à 86 %,
13 après sa mise en service. On retient également de ce sondage que :

- 14 • 73 % des répondants estiment que le parc a des retombées économiques
15 positives;
- 16 • 74 % croient que l'installation d'un parc ne nuit pas au tourisme de la
17 région;
- 18 • 72 % pensent que vivre près d'un parc ne représente pas de risque pour
19 la santé.

20 C'est pourquoi l'AQPER est d'avis qu'il est du devoir du promoteur de poursuivre
21 une consultation approfondie auprès des résidents des municipalités qui
22 reçoivent le projet. Il lui est également impératif d'écouter les demandes du
23 milieu, d'identifier des mesures d'adaptation consensuelles et de les intégrer au
24 projet. Ces bonnes pratiques ne sauraient être complètes sans la création d'un
25 comité de suivi composé de représentants de la région d'accueil pour
26 accompagner le promoteur dans le processus de construction, de mise en
27 service et d'opération du parc éolien. C'est avec ce groupe qu'il déterminera les
28 mesures les plus appropriées pour répondre à toute plainte émise par un ou
29 plusieurs citoyens. **Ces bonnes pratiques sont suivies par le promoteur.**

²² LÉGER, Caroline, Lemieux, Daniel, Les éoliennes : c'est beau et c'est bon, Enerview, printemps 2008. Enquête téléphonique réalisée auprès de 1000 personnes.

²³ Une population vivant à moins de 10 kilomètres d'un parc éolien et une autre vivant à une plus grande distance

5- UN MOTEUR RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 Le projet est, comme nous l'avons vu, le résultat d'un appel d'offres qui découle
2 d'une stratégie du gouvernement de développer l'éolien au bénéfice des régions.
3 Établie en 2003, cette stratégie de développement énergétique, économique et
4 régional a permis, avec le premier appel d'offres, la venue au Québec
5 d'entreprises spécialisées dans le secteur éolien et le développement d'une
6 industrie manufacturière en région et d'une industrie de services.

7 Les promoteurs québécois se sont également développés et diversifiés grâce à
8 cette volonté gouvernementale de diversifier les sources d'approvisionnement
9 électrique. Des entreprises telles que Boralex, Innergex ou Kruger, de même que
10 de nombreuses firmes de génie-conseil ou de services environnementaux,
11 juridiques et financiers exportent aujourd'hui leur savoir-faire dans toute
12 l'Amérique du Nord et même au-delà. Montréal est aujourd'hui la ville où se
13 concentre la plus grande expertise éolienne à l'échelle continentale.

14 Cette première vague a entraîné une construction moyenne de 150 MW par
15 année entre 2005 et 2010. Selon l'étude réalisée en 2010 par Jean-Claude
16 Thibodeau²⁴, ce premier appel d'offres aura créé 1860 emplois à temps plein
17 pour une période de 6 ans au cours de la phase de construction. Au terme de
18 leur entrée en phase de production, l'auteur estime que ces parcs occuperont
19 annuellement à temps plein 99 personnes et procureront de l'emploi à 165 autres
20 personnes de façon indirecte et induite.

21 Lancé en 2005, le 2e appel d'offres permet de maintenir et d'accroître le bassin
22 de main-d'œuvre et l'expertise mobilisée. Mis en service à partir de 2012, ces
23 projets arrivent alors que l'intensité économique issue du 1er appel d'offres
24 commence à ralentir. Plus de 5200 emplois par année pendant les 5 années que
25 dureront la construction et la mise en service des 2004 MW contractés seront
26 ainsi créés.

27 **Le parc éolien de St-Valentin** est de ce nombre. D'une **valeur de 150 M\$**, ce
28 projet de 51,8 MW **emploiera jusqu'à 100 personnes durant la phase de**
29 **construction, procurera des retombées avoisinant les 20 M\$ localement et**

²⁴ THIBODEAU, Jean-Claude, Étude des retombées économiques de la filière de l'énergie éolienne sur le Québec et en Gaspésie, étude réalisée pour Canwea, octobre 2010, 42p.

1 **génèrera par la suite de 8 à 10 emplois permanents pendant sa phase**
2 **d'exploitation.** Étant assujetti aux règles de l'appel d'offres, **il soutiendra**
3 **également de nombreux emplois au Québec.** De fait, le contenu québécois
4 sera de 60 % et 30 % du coût des éoliennes proviendra de la région de la MRC
5 de Matane et de la Gaspésie. La région d'implantation profitera également d'un
6 apport annuel de 750 000 \$.

7 Finalement, le parc éolien de St-Valentin pourrait agir comme moteur de
8 développement touristique pour la région puisque ce parc est localisé au centre
9 d'un bassin de population important de 3,5 millions de personnes²⁵. **L'ensemble**
10 **des entreprises agrotouristiques de la région, dont notamment celles**
11 **implantées sur *Le circuit du paysan*, pourrait bénéficier de cet apport de**
12 **visiteurs.** C'est donc un projet structurant pour l'économie locale.

²⁵ Soit le grand Montréal métropolitain.

6- CONCLUSION

1 Le développement de la filière éolienne au Québec émane d'une volonté
2 gouvernementale. Le parc éolien de St-Valentin figure parmi les projets retenus
3 par Hydro-Québec Distribution au terme de son 2^e appel d'offres. Par l'attribution
4 de ces contrats Hydro-Québec s'assure une source d'énergie de long terme à
5 des coûts compétitifs. Ce faisant, elle favorise l'établissement au Québec d'une
6 industrie de fabrication d'équipements et de services éoliens capable de
7 desservir une demande en émergence dans le nord-est du continent tout en
8 procurant au Québec des retombées économiques importantes.

9 Le parc éolien de St-Valentin produit une énergie propre et en tout point
10 conforme à la *stratégie gouvernementale de développement durable*, à la
11 *stratégie énergétique* ainsi qu'au *plan d'action sur les changements climatiques*.
12 Il répond aux aspirations des Québécois en contribuant à rencontrer les objectifs
13 de réduction des GES fixés par le protocole de Kyoto et par les cibles
14 gouvernementales fixées en novembre 2009, soit une réduction de 6 % des
15 émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici à 2012 et de 20 % d'ici 2020.

16 Dans la démarche de présentation de son projet aux citoyens des municipalités
17 concernées, Transalta a convenu des ententes avec tous les propriétaires des
18 terres concernés directement par le projet. Il a également convenu d'une entente
19 avec la municipalité de St-Valentin.

20 D'une valeur de 150 M\$, le parc éolien de St-Valentin emploiera plus de 100
21 personnes durant la phase de construction et générera par la suite de 8 à 10
22 emplois permanents pendant sa phase d'exploitation. Il soutiendra également de
23 nombreux emplois ailleurs au Québec dans différentes entreprises de la filière
24 éolienne. De plus, par son rayonnement au cœur d'un bassin de 3,5 millions de
25 personnes, l'ensemble des entreprises agrotouristiques de la région pourra
26 bénéficier de son implantation. C'est donc un projet structurant pour l'économie
27 locale.

1 **Pour toutes ces raisons, l'Association québécoise de la production**
2 **d'énergie renouvelable (AQPER) constate que le projet éolien de St-**
3 **Valentin a obtenu de bons appuis dans sa zone première d'implantation,**
4 **que ces appuis ne sont pas unanimes, que le projet est conforme aux**
5 **orientations gouvernementales. C'est pourquoi l'AQPER est d'avis qu'il**
6 **sera bénéfique pour l'économie et l'environnement du Québec et de la**
7 **Montérégie. L'AQPER demande donc respectueusement au Bureau**
8 **d'audiences publiques en environnement d'évaluer la valeur et la**
9 **conformité du projet et d'émettre ses observations et recommandations au**
10 **ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.**